



N° 4489
Reçue le 14.06.2021
Déclarée recevable et urgence non-reconnue
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 15.06.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 14 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question **urgente** à Madame la Ministre de la Santé.

Le « Large Scale Testing » connaîtra un changement d'orientation à partir de la mi-juillet. Mis en place initialement comme programme scientifique destiné à accompagner la propagation du virus Covid-19 en invitant la population à se faire tester par échantillons méticuleusement sélectionnés selon des critères démographiques et géographiques, il deviendra désormais un instrument de testing sans limites. Toute personne souhaitant se faire tester afin de se voir remettre un certificat de test négatif d'une validité d'usage de 72 heures pourra dès lors réserver un créneau auprès d'un des sites connus. D'après les propos de Madame la Ministre de la Santé, ce changement s'inscrit parmi les mesures pour accompagner les nouvelles libertés. D'après nos informations, aussi cette nouvelle phase de la stratégie de dépistage à grande échelle se fera au profit d'un seul laboratoire d'analyses médicales.

En saluant explicitement l'initiative du Gouvernement de proposer à la population la réalisation gratuite de tests Covid-19 pour faciliter la circulation des personnes tant au niveau national que dans le cadre de leurs voyages, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas opté pour la possibilité de faire parvenir à la population des bons permettant aux gens de se faire tester gratuitement dans un laboratoire d'analyses médicales de leur choix ?
- Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas voulu s'appuyer sur les compétences et les forces conjuguées de tous les laboratoires d'analyses médicales du pays afin de profiter de leur réseau de centres de prélèvement étroitement maillé ?
- Sachant que la réorientation du « Large Scale Testing » ne correspond pas aux dispositions du cahier de charges initial, comment le Gouvernement défend-il son utilisation pour proposer des tests « gratuits » en accès libre à l'ensemble de la population ?
- Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis qu'avec ce changement d'orientation du LST le Gouvernement s'expose au reproche de concurrence déloyale par rapport aux autres laboratoires régulièrement établis ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Claude Wiseler
Député

Michel Wolter
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2021

Réf. : 839x7c0cc

Concerne: Question parlementaire n° 4489 du 14 juin 2021 de Monsieur le Député Claude Wiseler et de Monsieur le Député Michel Wolter

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 4489 du 14 juin 2021 de Monsieur le Député Claude Wiseler et de Monsieur le Député Michel Wolter concernant « Réorientation du Large scale testing ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette Lenert
Ministre de la Santé





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 4489 du 14 juin 2021 de Monsieur le Député Claude Wiseler et de Monsieur le Député Michel Wolter concernant « Réorientation du Large scale testing »

- **Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas opté pour la possibilité de faire parvenir à la population des bons permettant aux gens de se faire tester gratuitement dans un laboratoire d'analyses médicales de leur choix ?**

Le choix de recourir au Large Scale Testing (LST), plutôt qu'à la distribution de bons permettant de se faire tester gratuitement dans un laboratoire d'analyses médicales de leur choix, pour permettre aux citoyens d'effectuer gratuitement des tests PCR, s'explique tout d'abord par la volonté du gouvernement d'améliorer et d'ajuster l'objectif du dépistage LST parmi la population en général mais aussi parmi les personnes, qui à l'époque où cette mesure fut décidée, n'avaient pas encore la possibilité de se faire vacciner. Il s'agit surtout des personnes de jeune âge qui de surplús ont un nombre d'interactions sociales élevé, exposant ces-dernières et leurs contacts à un risque d'infection accru. En recourant au dispositif du LST, on permet par ailleurs un accès sans limite à cette offre de dépistage contrairement à un système basé sur la distribution de bons, limités dans leur nombre par la force des choses. En plus, la distribution de bons aurait engendré des frais d'envois, ce qui n'est pas le cas pour le système s'appuyant sur le LST et où une inscription par MyGuichet est d'application. A cela s'ajoute que le prix d'un test PCR réalisé sous l'égide du LST a un coût moins élevé qu'un test PCR effectué par un laboratoire d'analyses médicales. La mesure s'inscrit donc aussi dans une démarche de gestion responsable et efficiente des deniers publics.

- **Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas voulu s'appuyer sur les compétences et les forces conjuguées de tous les laboratoires d'analyses médicales du pays afin de profiter de leur réseau de centres de prélèvement étroitement maillé ?**

Depuis que le programme de dépistage à large échelle LST a été repris par le gouvernement, sans l'implication du LIH, il a fait l'objet d'un marché public. Dans la mesure où une seule candidature valable avait été reçue, un soumissionnaire unique avait été retenu sur base du cahier des charges élaboré pour la procédure de l'appel d'offre. Dans le cadre de la phase actuellement en cours du LST, la demande soumise à la Commission des soumissions pour le recours à la procédure négociée avec ce même soumissionnaire sans publication préalable, dans l'intérêt de la continuité des travaux, a fait l'objet d'un avis favorable de ladite commission, conformément à la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

- **Sachant que la réorientation du « Large Scale Testing » ne correspond pas aux dispositions du cahier de charges initial, comment le Gouvernement défend-il son utilisation pour proposer des tests « gratuits » en accès libre à l'ensemble de la population ?**

Le Programme LST tend à appuyer le gouvernement dans ses efforts visant à permettre l'accès à un dépistage facile et efficient, dans le but de disposer d'une bonne vue d'ensemble concernant la propagation de l'épidémie, dans le cadre d'un instrument qui peut être facilement adapté en fonction de l'évolution de la pandémie. Cette proposition s'inscrit par ailleurs dans l'appel lancé par la Commission à l'attention des Etats membres afin de faciliter l'accès à des tests à des prix abordables voire gratuitement. Il ne s'agit donc pas d'un changement d'orientation, mais d'une adaptation qui s'inscrit dans les prévisions du cahier de charge initial.



- **Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis qu'avec ce changement d'orientation du LST le Gouvernement s'expose au reproche de concurrence déloyale par rapport aux autres laboratoires régulièrement établis ?**

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le ministère n'est pas d'avis que cette nouvelle offre sous le régime du LST constitue un changement d'orientation.